

# ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES MEMBRES DE L'ACCP

## Comprendre l'assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de conseiller ou conseillère, thérapeute en counseling ou psychothérapeute, ou si une plainte est déposée contre vous auprès de l'organisme de réglementation de votre province.

### Détails de la couverture:

Limite de responsabilité	Jusqu'à 5 000 000 \$
Frais juridiques disciplinaires	150 000 \$
Remboursement des frais de défense criminelle (excluant les abus)	250 000 \$
Remboursement des frais de défense en cas d'abus	250 000 \$
Fonds de thérapie et de conseil	25 000 \$ par réclamation / 50 000 \$ agrégé
Période de déclaration prolongée	7 ans inclus
Territoire de couverture	Canada; réclamations présentées au Canada ou aux États-Unis
Territoire où les services de counseling en ligne sont fournis	Monde entier; les réclamations présentées et défendues au Canada

## Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant

donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, veuillez contacter Berkley Canada à [claims@berkleycanada.com](mailto:claims@berkleycanada.com).

L'assurance est offerte aux membres de l'ACCP qui font partie de l'une des catégories suivantes :

- Conseiller canadien certifié (CCC)**
- Membre dans une province où la profession est réglementée, notamment :**
  - Ordre des psychothérapeutes agréés de l'Ontario
  - Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec ou l'Ordre des psychologues du Québec
  - Nova Scotia College of Counselling Therapists
  - Le Collège des conseillers et conseillères thérapeutes agréés du Nouveau-Brunswick
  - College of Counselling Therapy PEI
- A fait une demande du titre CCC**
- Membre étudiant**

## Comment faire une demande

Veuillez contacter BMS ou visitez le site [www.ccpa.bmsgroup.com](http://www.ccpa.bmsgroup.com) pour souscrire une couverture.

### BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

Sans frais: 1-844-506-3981

Courriel: [ccpa.insurance@bmsgroup.com](mailto:ccpa.insurance@bmsgroup.com)

Site web: [www.ccpa.bmsgroup.com](http://www.ccpa.bmsgroup.com)

#### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.